



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Theatre

Question écrite n° 9955

Texte de la question

M. Serge Charles appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les problèmes de concurrence déloyale dénoncés par les entreprises spécialisées dans la construction de décors. Alors que les professionnels concernés rencontrent de plus en plus des difficultés pour assurer le fonctionnement de leurs entreprises dans un marché en régression, ils doivent, de surcroît, faire face à la concurrence déloyale de certains théâtres disposant d'ateliers intégrés. Ces derniers en effet, pour rentabiliser leur activité, sont amenés à proposer leurs services à l'étranger, à des conditions souvent plus avantageuses que celles proposées par les sociétés privées dans la mesure où leurs coûts réels sont faussés par les subventions dont ils bénéficient. Il lui demande par conséquent quelle est sa position vis-à-vis d'une telle situation qui risque, à terme, de faire disparaître tout un savoir-faire artisanal.

Texte de la réponse

La question soulevée mérite examen et le ministère apporte à ce problème toute l'attention souhaitable. Il convient d'abord de remarquer que les théâtres subventionnés qui disposent d'ateliers intégrés de construction de décors sont peu nombreux. Il s'agit pour l'essentiel, dans le domaine du théâtre public, de théâtres nationaux ou d'organismes importants tels certains centres dramatiques nationaux. Dans ces cas de figure, la création et le fonctionnement d'ateliers se justifient par l'intérêt qu'il y a pour ces établissements à traiter eux-mêmes les décors dont ils ont besoin. Mais le recours à cette technique, bonne en soi, pour leurs productions propres ou leurs coproductions, ne saurait engendrer une concurrence déloyale à l'égard des entreprises privées spécialisées. Aussi est-il prévu qu'une démarche soit effectuée par le ministère auprès des établissements concernés relevant de sa tutelle pour les mettre en garde contre cette pratique.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9955

Rubrique : Spectacles

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 94

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1263